

COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL 81

Siège : Pôle d'Activités Val 81 - 45, avenue Pierre Souyris - 81340 VALENCE D'ALBIGEOIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

– Séance du 28 juin 2023 –

Envoyé en préfecture le 30/06/2023

Reçu en préfecture le 30/06/2023

Publié le

ID : 081-248100497-20230628-2023DEL33-DE

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-huit juin, à vingt heures trente, le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté, sous la présidence de Monsieur Guy GAVALDA, Président.

Date de convocation :	Présents :
22 juin 2023	Délégués titulaires : Mmes GAUSSERAND D., VIGROUX M., FABRE D., BARRAU F., THOMAS G., LAVAL-BARBANCE G., GOMEZ G., GUIBELIN A., CHAZOTTES F., VERGNES N., ROBERT C., DEYMIE C., FRAYSSINET E., SOLIER H., MM. VIGROUX D., GAVALDA G., MIOT B., ROUDIER D., PASTUREL N., ANDREOLLO B., BENEDET J.P. et CRAYSSAC C.
Date d'affichage :	Délégués suppléants : -
22 juin 2023	Absents ayant donné pouvoir : MM. LAGALY J.P. (pouvoir à M. ROUDIER D.), TARROUX H. (pouvoir à Mme VERGNES N.), IMBERT J. (pouvoir à Mme ROBERT C.) et TREMOLIERES A. (pouvoir à Mme DEYMIE C.).
Nombre de délégués en exercice :	Absents : Mmes BAYSSE N., CAMPAGNARO M.C., MM. NEGRE D., ALMAYRAC J.-J., ASSIÉ G., ALBAR E. et RIVA C..
33	Secrétaire de séance : Mme FABRE Delphine.

DEL 2023/33 : Adoption du programme voirie 2023 et demande d'une subvention départementale pour la réalisation dudit programme (travaux d'investissement).

Monsieur le Président présente au Conseil communautaire le programme relatif aux travaux de voirie établi pour l'année 2023.

Il demande à l'assemblée d'approuver ledit programme et propose de solliciter une subvention du Département au titre du Fonds de Développement Territorial pour financer les travaux d'investissement estimés à 124 200,00 € HT (149 040,00 € TTC).

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- approuve le programme de voirie 2023 ;
- décide de solliciter la subvention du Conseil Départemental du Tarn la plus élevée possible, au titre du Fonds de Développement Territorial, pour la réalisation des travaux de voirie ;
- autorise le Président à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'obtention de ladite subvention ;
- dit que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget primitif 2023.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

Le Président,



Guy GAVALDA.

Le secrétaire de séance,



Delphine FABRE.

Acte rendu exécutoire après réception en Préfecture le ...30/06/2023... et publication sur le site internet de la Communauté le ...30/06/2023...
Le Président.

